

## SAKRET B5A

Version: 001 | 22.03.2018  
Groupe: B5A



### Produits du groupe B5A:

Chape rapide EZA-F  
Chape rapide BM  
Mortier de réparation uni R3



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: SAKRET "B5A"**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mortier sec pour la production de matériaux de construction**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
SAKRET AG/SA  
Gewerbestrasse 1  
CH-4500 Solothurn  
Telefon: + 41 (0) 32 / 62 45 540  
Telefax: + 41 (0) 32 / 62 45 549
- **Service chargé des renseignements: E-Mail: info@sakret.ch**
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Tox Info Suisse  
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
ciment Portland, produits chimiques  
dihydroxyde de calcium  
cendres volantes
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

SUI

Nom du produit: **SAKRET "B5A"**

(suite de la page 1)

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient ciment Portland, produits chimiques, cendres volantes. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

Le produit réagit fortement alcalin avec l'humidité.

Le produit mélangé avec de l'eau peut causer de graves dommages à la peau et aux yeux en cas de contact prolongé.

La préparation est pauvre en chromate, car la teneur en chrome (VI) hydrosoluble est inférieure à 0,0002%.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

\* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:**

Matériau de construction minéral sec, préparation d'engrais minéraux, formations rocheuses et additifs

· **Composants dangereux:**

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, produits chimiques Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	20-50%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 68475-76-3 EINECS: 270-659-9	cendres volantes Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,05-2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

\* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Enlevez la source de poussière.

· **Après contact avec la peau:**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)


**Nom du produit: SAKRET "B5A"**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.  
Ne vous frottez pas les yeux secs, car la contrainte mécanique provoque des lésions oculaires supplémentaires.  
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Contact avec les yeux: Le contact avec le produit sec ou humide peut causer des dommages graves et éventuellement permanents.  
Contact avec la peau: Le produit peut avoir un effet irritant sur la peau humide (suite à la transpiration ou à l'humidité) même à l'état sec en cas de contact prolongé.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Le mélange n'est inflammable ni à l'accouchement, ni à l'état enfoncé.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.  
Éviter la formation de poussière.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Récupérer le produit déversé dans un endroit sec.  
Utilisez au moins un aspirateur industriel / dépoussiéreur de classe M (EN 60335-2-69) pour le nettoyage.  
Laisser durcir le mortier durci et disposer.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

(suite page 4)



Nom du produit: **SAKRET "B5A"**

(suite de la page 3)

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
  - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
  - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
  - Stocker à sec.
  - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Stabilité au stockage** N'utilisez pas le produit après l'expiration de la période de stockage spécifiée.
- **Classe de stockage:** 11/13 (CH/TRGS50) Solides
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Utiliser une aspiration convenable.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> SSc;
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 4 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 1 mg/m <sup>3</sup> Respirable fraction

#### Valeur limite général pour poussières

Poussière inhalable	10 mg/m <sup>3</sup> (Valeur limite generale)
Poussière alvéolaire	3 mg/m <sup>3</sup>

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
  - Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
  - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
  - En cas de risque de dépassement des valeurs limites d'exposition, utiliser une protection respiratoire appropriée selon la norme EN141.
  - Porter un demi-masque filtrant avec filtre à particules FFP2 selon EM 149.
- **Protection des mains:**
  - Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

(suite page 5)


**Nom du produit: SAKRET "B5A"**

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,15$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Utilisez des gants de coton imbibés de nitrile.

Changer les gants humide.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les plans d'eau, car cela entraînerait une augmentation du pH.

À un pH > 9, des effets écotoxicologiques peuvent survenir.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:

Poudre

Couleur:

blanc, gris ou coloré

- **Odeur:**

Inodore

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **valeur du pH à 20 °C:**

11,5-13,5 (Gemischt mit Wasser)

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

- **Point d'éclair:**

Non applicable.

- **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non déterminé.

- **Température d'inflammation:**

Température de décomposition:

Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

- **Pression de vapeur:**

Non applicable.

(suite page 6)



Nom du produit: **SAKRET "B5A"**

(suite de la page 5)

· <b>Densité:</b>	Non déterminée.
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	faible (jusqu'à 2g/l à base d'hydroxydes de calcium)
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Dynamique:</b>	Non applicable.
· <b>Cinématique:</b>	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	0,00 %
· <b>VOC (CH)</b>	0,00 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Réagit alcalin avec de l'eau.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réagit exothermiquement avec les acides. Le produit humide est alcalin et réagit avec les acides.  
Réagit avec les métaux de base pour former de l'hydrogène.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réagit avec les métaux de base. (par exemple, l'aluminium, le zinc, le laiton.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Dermique	LD50	6.667 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

**65997-15-1 ciment Portland, produits chimiques**

Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin) (24 h)
----------	------	----------------------------

Inhalatoire	LC50 24 h	5 mg/m3 (rat)
-------------	-----------	---------------

**1305-62-0 dihydroxyde de calcium**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.500 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)





Nom du produit: **SAKRET "B5A"**

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

#### 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

EC50 (48h)	49,1 mg/l (wirbellose Wasserlebewesen)
LC50 (96h)	50,6 mg/l (Fisch)
NOEC 72 h	48 mg/l (Algen/Algues)
EC50 72 h	184,5 mg/l (Algen/Algues)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

17 01 01	béton
10 13 14	déchets et boues de béton
17 09 04	déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

#### Liste des déchets Code des déchets OMoD

17 01 01: béton  
10 13 14: déchets et boues de béton  
17 09 04: déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

(suite page 8)





Nom du produit: **SAKRET "B5A"**

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU   |                 |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA  | néant           |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU   |                 |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA  | néant           |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  |                 |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA  |                 |
| · Classe  | néant           |
| · 14.4 Groupe d'emballage   |                 |
| · ADR, IMDG, IATA   | néant           |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:  | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU:  | néant           |

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
ciment Portland, produits chimiques  
dihydroxyde de calcium  
cendres volantes
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 9)


**Nom du produit: SAKRET "B5A"**

(suite de la page 8)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit
- Contact: aucune information.
- Acronymes et abréviations:
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
  - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
  - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
  - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
  - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente